

Déclaration de la FNEC FP-FO au CTMEN du 7 décembre 2020

Le samedi 5 décembre 2020, un an jour pour jour après le début des mobilisations contre le projet de réforme des retraites, des centaines de milliers se sont à nouveau rassemblés dans toutes les villes de France pour le retrait du projet de loi de sécurité globale. Les salariés, la population, la jeunesse ont encore un fois exprimé leur volonté de préserver leurs libertés fondamentales à commencer par celles de manifester et revendiquer.

La FNEC FP-FO condamne avec la plus grande fermeté la volonté du gouvernement d'empêcher l'expression des revendications et la violence perpétrée à l'encontre des manifestants dont le cortège syndical a été bloqué, encerclé par la police et bombardé à outrance de gaz lacrymogène dans la manifestation parisienne. La FNEC FP-FO exige l'arrêt de la répression à l'encontre des manifestants !

Alors que nos conditions de travail dans les écoles, établissements et services ne cessent de se dégrader, la FNEC FP-FO revendique le recrutement immédiat des postes statutaires nécessaires. En étendant la possibilité pour les IA-DASEN et les recteurs de recruter des personnels contractuels dans le premier degré et des AED, sur des CDD de 3 mois dans les deux cas, vous reconnaissez l'urgence d'un recrutement pour faire face à la situation, mais vous choisissez la voie de l'uberisation de l'Education nationale, ce que nous ne pouvons accepter. Tous les personnels contractuels recrutés doivent être stagiaires et titularisés. Des recrutements doivent être décidés dans le second degré. Tous les AED doivent pouvoir bénéficier d'un vrai statut et d'un vrai salaire. Non aux contrats de 3 mois !

Plus de 110 000 d'AESH attendent l'augmentation de leur salaire. Nous souhaitons obtenir une date pour le GT rémunération demandé par l'ensemble des organisations syndicales dans un courrier envoyé début novembre. Nous demandons que tous les agents bénéficient de l'indemnité compensatrice de la CSG quelle que soit leur date de recrutement conformément au vœu proposé par l'UIAFP-FO au Conseil Commun de la Fonction publique du 17 novembre.

La volonté de généraliser la précarité dans l'Education Nationale se retrouve dans les annonces concernant les places au concours. Dans le premier degré, 9 890 places sont proposées aux concours de recrutement de professeurs des écoles en 2021. Cela confirme la baisse du nombre de places depuis plusieurs années : près de 2000 places de moins en 3 ans ! Dans le second degré, c'est depuis 2017 : moins 1 690 postes offerts au CAPES, moins 340 postes offerts à l'agrégation, pour une augmentation considérable et constante des effectifs (+ 116 573 élèves en 4 ans). Comment ne pas y voir la volonté de développer la contractualisation alors que c'est de postes statutaires que nous avons besoin dès maintenant !

Comme l'indique le communiqué FSU-FO-CGT-SUD-SNCL du 3 décembre : « *Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.* »

De plus, dans certaines académies (Nantes...), nous constatons que des enseignants contractuels se voient brutalement signifier la non-reconduction de leurs contrats. C'est incompréhensible. Serait-ce dû aux injonctions des recrutements évoqués précédemment (contractuels 1^{er} degré, AED...) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée ? La FNEC FP-FO demande des explications et exige le renouvellement de ces personnels !

Dans les points à l'ordre du jour de ce CTM figure la question de l'évaluation de chefs d'établissement principaux et proviseurs adjoints par leur collègue principaux et proviseurs. La FNEC FP-FO s'oppose à cette logique « d'évaluation par les pairs » qui est actuellement prônée par le ministère et demande son abandon. On retrouve cette question dans le projet de loi Rilhac et la délégation de compétence des IEN aux directeurs d'école qui pourraient évaluer notamment les enseignants en début de carrière, dans les propositions qui ont été faites pour un 4^{ème} rendez-vous carrière pour les enseignants qui pourraient être évalués par les pairs, dans les évaluations d'établissement sous forme d'auto-évaluation, dans les formations en « constellations » du premier degré.

Sur ce point, la FNEC FP-FO rappelle l'avis majoritaire FO-FSU adopté au CHSCT ministériel du 3 décembre qui indique notamment :

« Le CHSCT-M a pris connaissance de la mise en œuvre des formations dites en "constellations" dans les départements. La co-observation, l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs, qualifiés d'ami/critique ou de pair/expert, vont avoir des effets sur la santé de nos collègues : stress, culpabilisation, dévalorisation... Considérant le risque de dégradation des conditions de travail et de santé des professeurs des écoles, le CHSCTM demande la suspension de ce dispositif. »

Un puzzle de déréglementation s'organise à travers le « Grenelle » qui sous couvert d'une pseudo-revalorisation indigente s'en prend aux garanties statutaires des personnels.

Le communiqué FO-FSU-CGT-SUD-SNCL du 3 décembre réaffirme que : *« Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignants. »*

La FNEC FP-FO a refusé de participer aux « ateliers » du Grenelle, animés par des « experts » auto-proclamés issus de la société civile. La CGT et la FSU ont annoncé leur départ de ces ateliers, ce dont nous nous félicitons.

Le rôle de nos organisations syndicales n'est pas en effet de cautionner une mascarade de négociation dont les décisions sont prises à l'avance mais de porter les revendications des personnels, en toute indépendance, en particulier alors que l'indépendance des organisations syndicales est actuellement en débat notamment avec le possible financement par l'Etat du syndicat « Avenir Lycéen ». Le communiqué FO-SNES-SNUEP-CGT-SUD-FCPE-UNEF-UNL-L'alternative-FIDL rappelle : *« De l'argent public a manifestement été détourné de son usage initial, c'est inadmissible... Le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer, des hauts fonctionnaires proches de lui au Ministère comme dans les Rectorats, auraient été directement impliqués dans la création de ce syndicat mais auraient aussi utilisé l'appareil d'État pour favoriser des expressions positives et non contestataires des réformes menées, en particulier la réforme du lycée et du bac... Si le rôle du Ministre dans la création et l'instrumentalisation d'Avenir Lycéen, mais aussi l'appareil*

d'État, venait à être confirmé dans les semaines à venir, toutes les conséquences devront en être tirées. »

Il est plus que temps que le ministre entende enfin nos revendications !

Pour la FNEC FP-FO, cela passe par :

- La création immédiate de tous les postes statutaires nécessaires pour faire face à la situation ;
- Le maintien intégral de nos statuts : abandon des contre-réformes ministérielles ; des attaques statutaires du « Grenelle » ; de PPCR, de la loi dite « pour une Ecole de la confiance », de la loi de transformation de la fonction publique ;
- L'augmentation générale des salaires : 183€ pour tous maintenant sans contrepartie comme les personnels hospitaliers et ouverture immédiate de négociations pour rattraper nos 20 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans.

à Montreuil, le 7 décembre 2020